



COMMUNE DE ROCHE
Conseil Communal

Objet : RAPPORT DE LA COMMISSION

Roche, le 05.05.2019

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour l'étude du préavis no. 39/2019
de la Municipalité au Conseil Communal
relatif au règlement du personnel de la Commune de
Roche

	Séances				Emoluments		Signatures
	01	05					
Rapporteur : Pilet Micheline	01	05					
Membres : MM. Blanc Sophie	01	05					
Ruchet Frédéric	01	05					
Divorne François	01	05					
Martin André	01	05					

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis cité ci-dessus s'est réunie en date du 01.05.2019 à la Maison de Commune. Lors de cette séance était présent le délégué Municipal, Monsieur Christophe Lanz que nous remercions pour les informations apportées.

Après une lecture approfondie du préavis, nous constatons que ce projet de règlement a été examiné dans un premier temps par le service juridique du Service des Communes et du Logement.

Nous tenons à souligner que toutes modifications importantes apportées à ce nouveau règlement par le législatif fera l'objet d'une lecture et d'une approbation ou pas du Service Cantonal concerné.

La gestion actuelle du personnel est assujettie aux conditions d'un règlement datant de 2006.

La commission prend note que l'exécutif souhaite s'appuyer sur des bases modernes pour gérer l'ensemble du personnel.

Nous saluons le fait que ce projet de règlement ait été soumis aux employés. La délégation du personnel formée de Mme Duronio, Secrétaire et M. Cataldi, boursier communal ont apporté un certain nombre de modifications qui ont fait l'objet d'un consensus.

Nous avons passé en revue tous les articles et pris connaissance du rapport de la délégation du personnel. Les discussions n'ont donné lieu qu'à des remarques de détail qui ne justifient pas une demande de modification du règlement.

Nous tenons à noter que les principales modifications sont :

1. L'engagement est de droit privé et le statut de fonctionnaire n'existe plus.
2. La référence de l'échelle de traitement et celle du Canton de Vaud et l'augmentation annuelle automatique est abolie.
3. Le droit aux vacances a été adapté
4. Les prestations salariales en cas de maladie ont été revues

Conclusion

au vu de ce qui précède, la commission nommée pour l'étude de cet objet vous demande de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Roche

VU le préavis no. 39/2019 de la Municipalité au Conseil communal relatif au règlement du personnel de la Commune de Roche

OUÏ le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet

CONSIDERANT que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1.D'approuver le règlement du personnel de la Commune de Roche

2.D'en fixer l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020, sous réserve de l'approbation par l'Etat de Vaud

Pour la commission, ont signé

Blanc Sophie

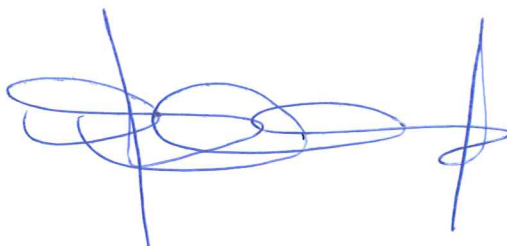
Ruchet Frédéric

Handwritten signature of Frédéric Ruchet in blue ink, featuring a stylized 'R' and 'F'.

Martin André

Divorne François

Pilet Micheline

Handwritten signature of Micheline Pilet in blue ink, consisting of several overlapping loops and a vertical line on the right side.